



Rapport Annuel
2010

Table des matières

- 3 Préface

- 4 Introduction

- 5 Equinet 2010: un potentiel à concrétiser

- 6 Vers un plan stratégique 2011-2014 pour Equinet

- 8 Contribution au développement des organismes de promotion de l'égalité via le développement des capacités

- 12 Renforcement du dialogue politique avec les partenaires et les parties prenantes de l'UE

- 15 Une plate-forme de réseautage et d'échange d'information

- 16 Gouvernance d'Equinet

- 19 Comptes Equinet 2010

- 20 Organisations membres d'Equinet

E Equinet
European network
of equality bodies

Rue Royale 138
1000 Bruxelles
Belgique

Telephone +32 (0) 2 212 3182
Fax +32 (0) 2 212 3030

info@equineteurope.org
www.equineteurope.org

Préface

L'année écoulée aura été marquée par plusieurs événements clés liés au développement des organismes de promotion de l'égalité. La Commission européenne a commandité et publié une étude sur ces organismes qui démontre concrètement leur potentiel varié et important.

Elle met aussi en lumière leur vulnérabilité face aux ingérences dans leur travail. De manière constructive, cette étude recommande à la Commission européenne d'encourager le développement de normes pour les structures, les pouvoirs et les fonctions des organismes de promotion de l'égalité.

Lors du Sommet de l'égalité, la Commission européenne et le gouvernement belge ont offert à Equinet et aux organismes de promotion de l'égalité une plate-forme utile pour exposer leurs objectifs, valeurs et potentiel. De même, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a initié des consultations visant à l'élaboration d'un avis sur les structures nationales de promotion de l'égalité. Cet avis sera la première norme consacrée aux organismes de promotion de l'égalité travaillant sur un éventail de discriminations notamment celles couvertes par les directives sur l'égalité de traitement.

La vulnérabilité des organismes de promotion de l'égalité reste une des principales préoccupations d'Equinet. L'année écoulée a été difficile pour ces organismes. Le ralentissement économique et les mesures qu'il a entraînées ont engendré une augmentation du recours aux services des organismes de promotion de l'égalité par les victimes de discrimination. L'indépendance et l'efficacité de certains

d'entre eux ont été mises à mal par des coupes budgétaires, des fusions avec des entités inadaptées et une ingérence politique dans les nominations. Tout au long de l'année, Equinet a répondu aux appels à l'aide de plusieurs de ses membres.

L'année écoulée a permis à Equinet de renforcer ses fondations grâce à l'implication active de ses trente-trois organismes de promotion de l'égalité situés aux quatre coins de l'Europe. En particulier, Equinet a développé son deuxième plan stratégique 2011-2014, adopté lors de l'Assemblée générale annuelle 2010. Cet accomplissement collaboratif va guider Equinet et l'informer sur les futures priorités du réseau.

Le plan stratégique se focalise particulièrement sur la nécessité d'établir des normes pour les organismes de promotion de l'égalité et engage Equinet à explorer leur développement en soutien à l'action de la Commission européenne dans ce domaine. Equinet est convaincu que ces normes contribueront à assurer l'efficacité et la portée des organismes de promotion de l'égalité et leur permettront de réaliser pleinement leur potentiel au niveau national.

Au niveau européen, Equinet a augmenté sa visibilité en 2010. Des actions de soutien à l'égalité et à la lutte contre la discrimination à ce niveau complètent le travail national des organismes de promotion de l'égalité. Equinet a publié des avis sur la mise en application de la législation sur l'égalité aux Roms, aux gens du voyage et aux personnes transgenres, ainsi que sur l'interaction entre pauvreté et discrimination. Equinet a collaboré et coopéré avec les principales institutions européennes, agences, partenaires sociaux et organisations de la société civile. Ces



parties prenantes ont également été impliquées durant le processus de consultation du plan stratégique 2011-2014.

Les résultats et les progrès obtenus dans le travail et l'influence du réseau sont grandement dus à la participation active et à la contribution des experts des organismes de promotion de l'égalité membres et de leur personnel dans les activités d'Equinet. De même, la portée et la qualité de ces progrès n'auraient pas été possibles sans le travail et le soutien, tout au long de l'année, de la petite équipe du Secrétariat d'Equinet. Permettez-moi de saluer et de remercier les membres de notre Comité exécutif et son Conseiller pour leur implication et leurs contributions essentielles tout au long de l'année 2010, ainsi que leur travail indispensable et leur engagement en faveur de la préparation et de la rédaction du plan stratégique 2011-2014 d'Equinet.

Equinet et son Conseil exécutif, ainsi que nos organismes de promotion de l'égalité membres, s'engagent à faire progresser le projet et la vision d'avenir d'Equinet dans le cadre du plan stratégique 2011-2014.

Mandana Zarrehparvar
Présidente, Equinet

Introduction

Equinet, le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité, est heureux de vous présenter son deuxième rapport annuel. Il présente une vue d'ensemble des principales activités et résultats du réseau en 2010. Cette année, les activités ont permis d'obtenir un impact et des résultats positifs pour les organismes de promotion de l'égalité, grâce à l'implication totale des membres d'Equinet.

Ces membres sont des organisations statutaires indépendantes, établies au niveau des États membres pour promouvoir l'égalité et lutter contre la discrimination dans les domaines couverts par les directives européennes sur l'égalité de traitement. Equinet soutient ses organisations membres dans ces missions en leur offrant des possibilités de formation d'experts, des séminaires et des groupes de travail thématiques favorisant le partage des bonnes pratiques, de l'expertise juridique et des stratégies de mise en œuvre entre les organismes de promotion de l'égalité au niveau européen.

Le présent rapport annuel communique et met en lumière le travail et la contribution d'Equinet en 2010 en faveur de ses objectifs prioritaires d'apprentissage et de partage des connaissances et de l'expérience avec et entre les organismes nationaux de promotion de l'égalité; ainsi que de son apport au travail des législateurs européens grâce à son expérience pratique et pragmatique. Il vise également à

inscrire l'engagement d'Equinet dans un dialogue politique constructif avec les institutions et les parties prenantes européennes pour la promotion de l'égalité. En 2010, Equinet a poursuivi son développement vers une plateforme unique de coopération, de soutien mutuel et de développement des capacités des organismes de promotion de l'égalité en Europe.

Avec le développement du plan stratégique 2011-2014, Equinet a continué à bâtir en 2010 sur les bases jetées les années précédentes, et s'efforce ainsi de:

“Permettre aux organismes de promotion de l'égalité de réaliser et d'exploiter pleinement leur potentiel au niveau des États membres en maintenant et en développant le réseautage entre les organismes de promotion de l'égalité et une plate-forme pour ces organismes au niveau européen.”

C'est avec un dévouement profond et beaucoup d'enthousiasme que nous nous réjouissons de faire progresser et de consolider la mission essentielle de notre réseau avec nos membres, via la mise en œuvre effective du plan stratégique 2011-2014 d'Equinet. Dans ce processus, Equinet continuera à accorder la priorité à une



Anne Gaspard
Directrice

coopération plus étroite avec les organisations européennes et ses partenaires clés, qu'il s'agisse d'institutions, d'agences, de la société civile, de partenaires sociaux et de praticiens en Europe afin de lutter contre la discrimination et de promouvoir l'égalité pour tous.

Equinet 2010: un potentiel à concrétiser

Les organismes de promotion de l'égalité ont un véritable potentiel et peuvent considérablement contribuer à la société. Ce potentiel ne se limite pas à offrir la possibilité aux victimes de discrimination de les saisir. Il suppose également de renforcer les performances organisationnelles en aidant les employeurs et les fournisseurs de services à mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière d'égalité.

Ce potentiel est également évident dans le soutien des organismes de promotion de l'égalité aux bonnes politiques liées aux questions d'égalité et de lutte contre la discrimination. Ainsi, les organismes de promotion de l'égalité ont la capacité de mobiliser et soutenir une gamme plus large d'organisations dans leur action en faveur de la promotion de l'égalité et de la lutte contre la discrimination. Enfin, ce potentiel est évident dans l'influence des organismes de promotion de l'égalité sur les attitudes publiques de soutien à la diversité et aux avantages d'une plus grande égalité pour la société. Ce potentiel a en outre été clairement exposé et confirmé dans l'étude des organismes de promotion de l'égalité mandatée et publiée par la Commission européenne en 2010.

Les organismes de promotion de l'égalité sont des organes indépendants établis dans chaque État membre par les directives de l'UE sur l'égalité: Ils doivent apporter une assistance indépendante aux victimes de discrimination, mener des études indépendantes, publier des rapports indépendants et formuler des recommandations sur les questions liées à la discrimination.¹ Les organismes de promotion de l'égalité de nombreux États membres ont déjà élargi le mandat

prescrit par les directives, afin de couvrir des domaines et des secteurs de discrimination plus larges que ceux requis par la législation de l'UE et de mener à bien des missions plus larges que spécifiées. Equinet est convaincu que l'expérience de ces organismes dans la lutte contre les divers types de discriminations, au-delà des normes législatives européennes, suggère un besoin de protection accru au niveau européen, et plus particulièrement la nécessité de la proposition de directive horizontale de lutte contre les discriminations en dehors du marché du travail fondées sur l'orientation sexuelle, la religion ou les croyances, l'âge et le handicap.

Au cours de l'année écoulée, Equinet a continué à développer dans son travail le soutien mutuel afin de permettre aux organismes de promotion de l'égalité de réaliser pleinement leur potentiel. Ce travail inclut la formation du personnel des organismes de promotion de l'égalité et le partage de bonnes pratiques entre eux. Equinet a également cherché à délivrer les enseignements tirés du travail des organismes de promotion de l'égalité au niveau des États membres afin de participer au débat politique au niveau de l'Union européenne. Il s'agit notamment de la publication de trois avis sur des questions politiques pertinentes et d'actualité. Ce travail n'est possible que grâce au soutien des membres (à présent 33 organismes de promotion de l'égalité) et de la Commission européenne dans le cadre du programme PROGRESS.

Dans son travail, Equinet s'efforce de soulever et de répondre aux principales questions auxquelles les organismes de promotion de l'égalité sont confrontés.

Deux de ces questions ont fait l'objet de toutes les attentions d'Equinet en 2010: les normes et la sous-déclaration. La question des normes a été soulevée dans plusieurs contextes par Equinet à la fois dans le but de garantir que les organismes de promotion de l'égalité puissent réaliser leur potentiel et d'assurer leur indépendance et leur efficacité. Actuellement aucune norme ne permet de faire face aux réalités auxquelles les organismes de promotion de l'égalité sont confrontés. Quant aux normes internationales en vigueur, elles peuvent être larges et plutôt vagues et ne sont pas juridiquement contraignantes. Equinet a salué l'initiative du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe de publication d'un avis sur les structures nationales de promotion de l'égalité. Le Commissaire s'est lui-même engagé à approfondir cette question durant la période de vigueur de son nouveau plan stratégique.

L'Assemblée générale annuelle de novembre 2010, à Bruxelles, a servi de plate-forme centrale de discussion pour les questions liées à la sous-déclaration des discriminations et à la sensibilisation de la société aux organismes de promotion de l'égalité. L'étendue de cette sous-déclaration, telle que révélée dans le travail de recherche de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), pourrait entraver l'accomplissement des objectifs de la législation sur l'égalité de traitement. Cette question doit être prioritaire dans l'initiative de toutes les entités concernées par la mise en œuvre efficace de cette législation. Equinet s'est engagé à poursuivre son travail sur la question de l'insuffisance des rapports, en soutien aux efforts des organismes de promotion de l'égalité en la matière.

¹ La directive 2000/43/CE (directive raciale), la directive 2004/113/CE (directive sur les biens et services liés au genre) et la directive 2006/54/CE (refonte de la directive sur le genre). Ensemble, ces trois directives prohibent toute discrimination fondée sur la race dans tous les secteurs, ainsi que fondée sur le genre dans l'emploi, la vente de biens et la fourniture de services. Chacune enjoint les États membres à mettre en place des organismes de promotion de l'égalité et de lutte contre la discrimination. La quatrième directive de l'UE sur l'égalité, 2000/78/CE (directive-cadre sur l'emploi), interdit toute discrimination dans l'emploi et les professions fondée sur la religion ou les croyances, l'orientation sexuelle, l'âge et le handicap. Cependant, cette directive ne nécessite pas explicitement l'établissement d'organes de promotion de l'égalité et de lutte contre la discrimination dans ce domaine.

Vers un plan stratégique 2011-2014 pour Equinet

Le premier plan stratégique d'Equinet a été préparé en 2007 afin d'orienter le développement du nouveau réseau dans ses quatre premières années d'existence (2007-2010). Il était prévu qu'avant 2011 un nouveau plan serait nécessaire afin d'orienter les étapes suivantes du développement du réseau.

Dès le début de 2010, Equinet s'est engagé, avec ses membres, à développer un nouveau plan stratégique afin de guider son travail et de déterminer l'avenir d'Equinet pour 2011-2014. Via un processus de consultation complet et ouvert, les organismes nationaux de promotion de l'égalité ont pu mettre en commun leurs attentes et leurs propositions pour l'évolution future de leur réseau, processus qui a consolidé le sentiment de participation et d'appartenance des membres au réseau. Ce processus de consultation a permis de garantir que le nouveau plan stratégique réponde aux besoins de membres beaucoup plus divers qu'à l'origine du réseau.

Le plan stratégique 2011-2014 d'Equinet s'appuie sur le succès de son plan stratégique préliminaire (2007-2010), qui a orienté le programme de travail du réseau durant sa phase de développement initiale. Le plan stratégique 2011-2014 découle non seulement des résultats d'une enquête approfondie et d'un processus de consultation auprès des membres du réseau, mais également des discussions avec les principales parties prenantes. L'implication active de parties prenantes externes favorise une culture de coopération, essentielle aux objectifs des organismes de promotion

de l'égalité. Elle noue également des liens entre le travail respectif des organismes de promotion de l'égalité et celui de ces partenaires clés tout en soulignant leur rôle et leur fonction respective dans la société. Les objectifs du plan stratégique tiennent également compte des évaluations indépendantes du travail d'Equinet menées à bien chaque année. À la suite du processus de consultation organisé en 2010, le Comité exécutif d'Equinet et son Secrétariat se sont considérablement investis dans la rédaction d'un plan stratégique pour 2011-2014.

Ce document, fruit de ce processus de consultation, a été soumis aux membres du réseau lors de l'Assemblée générale annuelle de novembre 2010, où il a été adopté.

Ce plan encourage la croissance et la consolidation continues du réseau en tant que plate-forme utile de soutien mutuel, de développement des capacités et de formation politique au sein des organismes de promotion de l'égalité européens. Il donne aux efforts d'Equinet une vision et une orientation dans sa mission principale, à savoir:

“Permettre aux organismes de promotion de l'égalité de réaliser et d'exploiter pleinement leur potentiel au niveau des États membres en maintenant et en développant le réseautage entre les organismes de promotion de l'égalité et une plate-forme pour ces organismes au niveau européen.”





Afin de mener à bien sa mission et d'atteindre ses objectifs, le plan stratégique d'Equinet s'appuie sur quatre stratégies interconnectées qui seront développées et mises en œuvre dans le travail d'Equinet au cours des quatre prochaines années:

■ **Une stratégie de soutien mutuel afin de renforcer le développement du personnel au sein des organismes de promotion de l'égalité**

Elle impliquera la création d'un groupe de travail sur *les pratiques juridiques en matière d'égalité*, l'échange d'information entre les organes membres, l'organisation de formations et de séminaires juridiques et le développement d'initiatives concernant les bonnes pratiques.

■ **Une stratégie de soutien mutuel afin de renforcer le développement institutionnel des organismes de promotion de l'égalité**

Elle impliquera la création de groupes de travail chargés du *Développement des stratégies et des Stratégies et pratiques de communication*; le lancement d'une initiative de réseautage ad hoc entre les membres dans des domaines d'intérêt commun; la consultation des parties prenantes européennes sur la question de la sous-déclaration des discriminations; et l'examen du développement de normes pour les organismes de promotion de l'égalité et des liens entre l'égalité et les droits humains.

■ **Une stratégie de contribution au développement de politiques au niveau de l'Union européenne**

Elle impliquera: l'établissement d'un groupe de travail sur *l'établissement des politiques*; la promotion de la collecte de données par les organismes de promotion de l'égalité; la communication de la perspective politique d'Equinet aux autorités nationales au niveau des États membres; la commande, rédaction et publication d'études sur l'égalité, la non-discrimination et autres questions d'intérêt pour les organismes de promotion de l'égalité.

■ **Une stratégie de croissance et de positionnement en tant que réseau**

Elle visera à établir une cartographie actualisée des organismes de promotion de l'égalité; à encourager le réseautage entre les membres; à nouer des liens de communication avec les parties prenantes et à promouvoir le travail des organismes de promotion de l'égalité au niveau de l'UE et de ses États membres.

Ces stratégies informeront le travail d'Equinet à tous les niveaux; de ses événements et communications à ses publications et initiatives.

Contribution au développement des organismes de promotion de l'égalité via le développement des capacités

L'un des principaux objectifs d'Equinet est de renforcer les capacités de ses membres. Cela implique de développer les opportunités de renforcement des compétences du personnel des organismes de promotion de l'égalité et d'encourager ces derniers à partager leurs expériences et leur expertise mutuelles dans leur travail afin de mettre en œuvre des législations sur l'égalité de traitement, ainsi que des politiques et des pratiques de promotion de l'égalité. Le soutien mutuel apporté par Equinet aidera les organismes de promotion de l'égalité à réaliser leur plein potentiel au niveau national et international.

Les formations

Les formations sont un élément essentiel des activités annuelles d'Equinet. En 2010, Equinet a organisé deux formations pour ses membres afin de développer et de partager les connaissances et l'expertise pratiques sur la promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination. Les formations proposées par Equinet sont généralement accueillies et organisées avec l'aide des membres du réseau désireux de contribuer davantage aux objectifs d'Equinet.

La première formation sur la *Promotion de l'égalité et évaluation de*

son impact s'est tenue à Belfast (29-30 avril 2010) et a été accueillie par la Commission de promotion de l'égalité d'Irlande du Nord. La formation a offert l'opportunité d'explorer l'évaluation de l'impact de l'égalité en tant qu'outil relativement moins connu mais non moins essentiel pour la promotion de l'égalité. Les interventions d'éminents représentants de municipalités, d'organismes de promotion de l'égalité et d'universités, ainsi que des ateliers pratiques, ont permis aux membres du personnel des organismes de promotion de l'égalité des quatre coins de l'Europe de développer les compétences, les connaissances et la compréhension nécessaires à la mise en œuvre et à la

promotion des évaluations de l'impact de l'égalité.

La deuxième formation a été organisée à Bratislava (11-12 octobre 2010) avec l'aide du Centre national slovaque pour les droits humains et a exploré un panel de questions juridiques. L'événement, axé sur les *Outils de collecte de preuves dans les affaires de discrimination*, était exclusivement réservé aux membres du personnel des organismes de promotion de l'égalité en charge des plaintes pour discrimination. Les conseils juridiques et les avocats des organismes de promotion de l'égalité ont présenté diverses approches et méthodes non-conventionnelles de recherche et de collecte des preuves



dans des affaires juridiques difficiles. Les participants ont également pu partager leurs vues et expériences en discutant de cas d'étude dans des ateliers en groupe restreint.

Le séminaire juridique de haut niveau

Le Séminaire juridique de haut niveau sur le développement et les concepts juridiques dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination en Europe a été organisé par Equinet les 1er et 2 juillet 2010, avec le soutien de l'Institut belge pour l'égalité des femmes et des hommes. Ce séminaire a été en partie organisé face à la nécessité pour les organismes de promotion de l'égalité d'apporter une assistance juridique indépendante et de soutenir les victimes de discrimination, un événement similaire organisé l'année précédente ayant donné des résultats positifs. Des avocats expérimentés ont ainsi pu s'informer sur les derniers développements juridiques en Europe.

Le séminaire juridique annuel d'Equinet est généralement ouvert à l'ensemble des parties prenantes actives dans le domaine de l'égalité. Plus de 70 experts juridiques de divers organismes de promotion de l'égalité, d'institutions européennes, d'autres organisations internationales, d'ONG, de partenaires sociaux et d'organisations de recherche ont participé à l'événement. Des discussions de haut niveau ont été



organisées sur des thèmes juridiques et sur les derniers développements de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en matière d'égalité de traitement. Les participants ont également pu débattre du rôle et de l'importance des actions stratégiques lors de trois ateliers, où des questions juridiques pratiques essentielles ont été soulevées et ont suscité un échange de vues fructueux.

Les initiatives ad hoc ciblées sur l'égalité des droits des Roms, gens du voyage et celle des personnes transgenres

Les Roms et les gens du voyage d'une part et les personnes transgenres d'autre part sont des groupes victimes de l'exclusion sociale et de profondes discriminations au sein de l'Union européenne. En s'appuyant sur l'apprentissage et les expériences de l'année précédente, Equinet a décidé de continuer son travail axé sur le phénomène de la discrimination à l'encontre des Roms, des gens du voyage et des personnes transgenres dans le cadre d'initiatives ad hoc en soutien au travail des organismes de promotion de l'égalité sur ces questions.

En septembre 2010, les organismes de promotion travaillant sur les questions de l'égalité des Roms ont organisé une table ronde dans les locaux du médiateur grec. Cet événement a permis aux participants d'opérer un suivi des recommandations formulées dans l'avis d'Equinet sur la mise en application de la législation sur l'égalité aux Roms et aux gens du voyage publié quelques mois plus tôt, et de partager des bonnes pratiques avec leurs pairs.

Sur la base de l'expérience des organismes de promotion de l'égalité

impliqués dans l'initiative ad hoc sur les personnes transgenre, Equinet a publié en novembre 2010 un avis de son groupe de travail sur l'élaboration de politiques "Assurer l'égalité des droits pour les personnes transgenres" et organisé en décembre une table ronde au Parlement européen sur ses conclusions et ses recommandations avec les membres d'Equinet actifs dans ce domaine, les institutions européennes, des ONG et d'autres parties prenantes concernées.

Les groupes de travail

Les groupes de travail d'Equinet constituent les structures de base d'échange et de coopération permanentes entre les membres du

réseau. Quatre groupes rassemblent les organismes de promotion de l'égalité experts dans divers secteurs.

Interprétation dynamique – soutien au travail juridique des organismes de promotion de l'égalité

Ce groupe de travail d'experts juridiques a débattu de trois études de cas de discrimination à l'encontre de bénévoles, de Roms et de gens du voyage respectivement, dans le cadre juridique de l'UE et selon leurs différentes perspectives et expériences nationales. L'information détaillée fournie par les membres du groupe de travail sur leurs législations et pratiques nationales en matière de discrimination à l'encontre des

bénévoles a également été utilisée par le membre britannique du réseau dans des actions judiciaires devant les juridictions nationales. Les conclusions du travail ont été publiées dans un rapport visant à permettre à un public plus large d'accéder à cette exploration des concepts juridiques et de leur application. Les membres du groupe de travail ont également aidé à finaliser un rapport sur les prérogatives des organismes de promotion de l'égalité d'action judiciaire et d'assistance et de représentation juridiques.

Mise en œuvre stratégique – soutien à l'utilisation stratégique des pouvoirs des organismes de promotion de l'égalité

Ce groupe de travail a examiné des solutions de développement d'une stratégie efficace de responsabilisation de la société civile sur la base de l'expérience des organismes de promotion de l'égalité. Les membres du groupe de travail ont discuté de la manière la plus efficace d'utiliser les divers pouvoirs des organismes de promotion de l'égalité pour interagir et responsabiliser les individus et les groupes de défense tels que les ONG et les partenaires sociaux face à la discrimination et à l'inégalité. Les résultats de ce travail ont été publiés afin de permettre à un public plus large d'accéder aux conclusions et aux solutions développées par les membres du groupe de travail.



Promotion de l'égalité – soutien aux organismes de promotion de l'égalité dans la promotion des bonnes pratiques

Ce groupe de travail a poursuivi ses efforts de collecte et de diffusion des données des membres d'Equinet sur les plaintes individuelles introduites. Les discussions ont identifié de manière utile les obstacles à la collecte de données de l'ensemble des membres d'Equinet. Par conséquent, avec l'aide d'experts externes, le groupe de travail s'est concentré sur le développement d'un formulaire de collecte de données à destination des organismes de promotion de l'égalité spécialisés jouissant de fonctions quasi-judiciaires ou judiciaires. Ce formulaire a été partagé et débattu par l'ensemble des membres d'Equinet et des parties prenantes externes et sera utilisé et développé afin de permettre la collecte future de données liées aux plaintes par ces membres.



Développement des politiques – soutien au dialogue sur l'apprentissage du travail des organismes de promotion de l'égalité

Ce groupe de travail a préparé deux avis informatifs en réaction aux développements politiques européens, basées sur l'expérience et le travail des organismes de promotion de l'égalité qui ont mis en œuvre la législation sur l'égalité de traitement au niveau des États membres. Le premier avis porte sur les solutions et les bonnes pratiques efficaces pour mettre en œuvre la législation sur l'égalité aux personnes transgenres. La seconde est la contribution principale d'Equinet à l'Année

européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle se concentre sur l'expérience des membres d'Equinet en matière de liens entre pauvreté et discrimination. Ces avis ont été publiés et diffusés auprès des organismes de promotion de l'égalité, de la Commission européenne et d'autres parties prenantes essentielles, en soutien à leur travail sur ces questions.



Renforcement du dialogue politique avec les partenaires et les parties prenantes de l'UE

Les organismes de promotion de l'égalité occupent une position unique dans le secteur public. Ils ne font pas partie de la société civile et ne défendent aucun intérêt particulier de la société. Ils ne font pas partie du gouvernement. Les organismes de promotion de l'égalité jouent un rôle unique en tant qu'organes juridiques indépendants. Ils sont des institutions essentielles pour la mise en œuvre des législations sur l'égalité de traitement au niveau des États membres dans le cadre de leur mandat de lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité. Cette position et ce rôle uniques signifient que les organismes de promotion de l'égalité peuvent contribuer d'une manière distincte au dialogue sur l'élaboration des politiques tant au niveau national qu'europpéen.

Le travail et l'expérience des organismes de promotion de l'égalité dans la mise en œuvre de la législation sur l'égalité est source d'apprentissage et peut grandement contribuer à l'élaboration des politiques d'égalité et de non-discrimination. Bien qu'une partie de l'élaboration des politiques concerne directement l'égalité et la non-discrimination, en réalité, dans le contexte d'intégration (mainstreaming), toute l'élaboration des politiques devrait d'une certaine manière être également liée à l'égalité et à la non-discrimination. Equinet joue un rôle clé en tirant les leçons du

travail des organismes de promotion de l'égalité et en les mettant à la disposition des décideurs politiques sous la forme de publications d'avis.

Sur cette base, Equinet a établi de bonnes relations de travail et suscité des dialogues constructifs avec les institutions et les agences européennes concernées, ainsi que des organisations internationales, des partenaires sociaux, le secteur civil et d'autres parties prenantes importantes. Le processus de consultation dans la préparation du plan stratégique 2011-2014 d'Equinet a constitué une excellente occasion de poursuivre et d'approfondir ce dialogue politique.

En 2010, Equinet a publié trois avis. Le premier, publié dans le cadre d'une initiative thématique d'Equinet, examinait comment *Assurer l'égalité des droits pour les Roms et les gens du voyage*. L'avis, débattu et

largement diffusé lors du Sommet sur les Roms organisé par la Commission européenne en avril 2010, s'est inspiré de tables rondes et d'un sondage des organismes de promotion de l'égalité sur leurs expériences de travail avec les Roms et les gens du voyage. L'avis a permis d'identifier les principaux principes et bonnes pratiques devant sous-tendre le travail des organismes de promotion de l'égalité et de toutes les autres parties prenantes face aux inégalités subies par les Roms et les gens du voyage, ainsi qu'à la sous-déclaration des discriminations. En particulier, l'avis met l'accent sur l'importance d'inclure la dimension spécifique des Roms et des gens du voyage dans l'intégration de l'égalité (equality mainstreaming); la promotion de l'action positive afin de combattre la discrimination; et la promotion d'initiatives de plaidoyer des et pour les Roms.

Le deuxième avis, *"Assurer l'égalité des droits pour les personnes transgenres"*, visait à contribuer et à répondre aux discussions politiques et aux préoccupations institutionnelles grandissantes en Europe liées aux droits des personnes transgenres. L'avis tient compte du travail et des expériences des organismes de promotion de l'égalité actifs dans ce domaine et suggère des étapes essentielles permettant aux organismes de promotion de l'égalité et aux institutions européennes de faire face plus efficacement aux



problèmes auxquels les personnes transgenres sont confrontées. L'avis recommande que les personnes transgenres soient explicitement citées dans les directives de l'UE sur l'égalité et insiste sur l'importance de promouvoir des initiatives de plaidoyer par et pour ces personnes. Cette publication a servi de base documentaire à une table ronde de haut niveau sur le sujet organisée par Equinet au Parlement européen, à laquelle diverses parties prenantes ont participé.

Le troisième avis d'Equinet, *"Discrimination et pauvreté: deux défis indissociables"*, porte sur la contribution centrale du réseau au dialogue de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Sur la base de nombreux documents de l'UE insistant sur les liens entre pauvreté et discrimination, ainsi que d'une étude des membres confirmant ces liens étroits, l'avis a déterminé une série de mesures permettant aux organismes de promotion de l'égalité et aux autres parties prenantes de relever ce défi spécifique. L'avis insiste en outre sur l'importance d'examiner les liens entre la pauvreté et la discrimination et de faire face à ces défis à toutes les étapes de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie 2020 de l'UE et de la Plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Tout au long de l'année Equinet a également contribué activement au groupe de parties





prenantes expertes de l'Année européenne 2010 et a encouragé ses membres nationaux à s'engager dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2010, Equinet a été confrontée à une autre question importante et très problématique: l'indépendance et l'efficacité des organismes de promotion de l'égalité. La récession économique entraîne bien entendu une période d'austérité pour les finances publiques. Il s'agit également d'une période où l'égalité et les institutions qui la promeuvent risquent d'être mises à mal. Cette combinaison a confronté les organismes de promotion de l'égalité de plusieurs États membres à de nouveaux obstacles dans leur travail à cause des coupes financières, des restructurations et des ingérences politiques. Equinet est intervenu pour soutenir ces organismes de promotion de l'égalité là où cette intervention

s'imposait en rappelant aux autorités des États membres leurs obligations en vertu des directives sur l'égalité de traitement et autres sources de droit international liées aux organismes nationaux de promotion de l'égalité.

Equinet a également insisté sur l'importance d'introduire des normes pour les organismes de promotion de l'égalité qui serviraient à la fois de normes minimales et de référence pour les bonnes pratiques et pourraient protéger le potentiel, l'indépendance et l'efficacité des organismes de promotion de l'égalité.

Equinet a continué à soutenir la proposition de nouvelle directive sur l'égalité de traitement effectuée par la Commission européenne afin d'interdire toute discrimination fondée

sur le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge et la religion en dehors du marché du travail. Ce soutien est motivé par l'expérience des membres qui appliquent déjà la législation nationale dans ce domaine et qui démontre clairement la nécessité d'une telle législation.

Ces dernières années, Equinet est devenu un point de référence important dans le domaine de l'égalité, comme le montre la demande importante et grandissante d'avis et de publications d'Equinet et le nombre d'invitations à intervenir lors d'événements organisés par les membres, les parties prenantes externes et les institutions européennes.



Une plate-forme de réseautage et d'échange d'information

La communication, le réseautage et le partage de l'information sont les fondements d'Equinet. Face au besoin grandissant de communication interne et externe émergeant du processus de consultation pour le plan stratégique 2010-2014, Equinet a développé une stratégie de communication intégrée et a incorporé des activités spécifiques de communication dans son programme de travail annuel en 2010.

Dans l'ensemble, ces étapes initiales vers une communication efficace entre et avec les membres et les parties prenantes ont été fructueuses et prometteuses. Les efforts de communication lancés en 2010 seront développés dans les années à venir, avec l'exploration de solutions novatrices et efficaces permettant d'optimiser les pratiques et l'approche d'Equinet en matière de communication.

Ces dernières années, le site web d'Equinet est devenu un outil important de collecte, de diffusion, de partage de l'information et de publication d'événements et d'activités. Il fournit des informations actualisées sur les politiques européennes et les développements juridiques dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination, ainsi que sur les activités d'Equinet. En outre, le site web relaie le travail des organisations membres en soutenant des événements, des initiatives et des publications impliquant des

organismes de promotion de l'égalité.

En 2010, d'importants changements ont été apportés au site web d'Equinet; l'expérience utilisateur a été grandement améliorée, la section consacrée aux membres a été optimisée et l'utilisation du forum simplifiée. Ces changements ont permis d'augmenter la visibilité des organisations membres en publiant leur profil via le site. Le forum, dédié aux membres du personnel des organismes de promotion de l'égalité, constitue une plate-forme utile pour échanger son expertise et son expérience sur des questions juridiques, politiques et communicationnelles. Tout en demeurant un outil de communication opportun et pertinent, le site web amélioré reflète bien les intérêts et les préoccupations des divers acteurs de la lutte contre la discrimination. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: la page principale du site web d'Equinet a été visitée 24 682 fois en 2010, soit une augmentation de 16% par rapport à 2009.

En 2010, Equinet a publié 6 numéros de sa lettre d'information électronique. Ces bulletins électroniques ciblent l'ensemble des parties prenantes d'Equinet, y compris les membres du personnel des organismes de promotion de l'égalité, les décideurs politiques, les universitaires, les groupes de réflexion, les institutions et agences de l'UE, la société civile, les étudiants et le grand public inscrits via le site web. La lettre d'information s'est révélée être



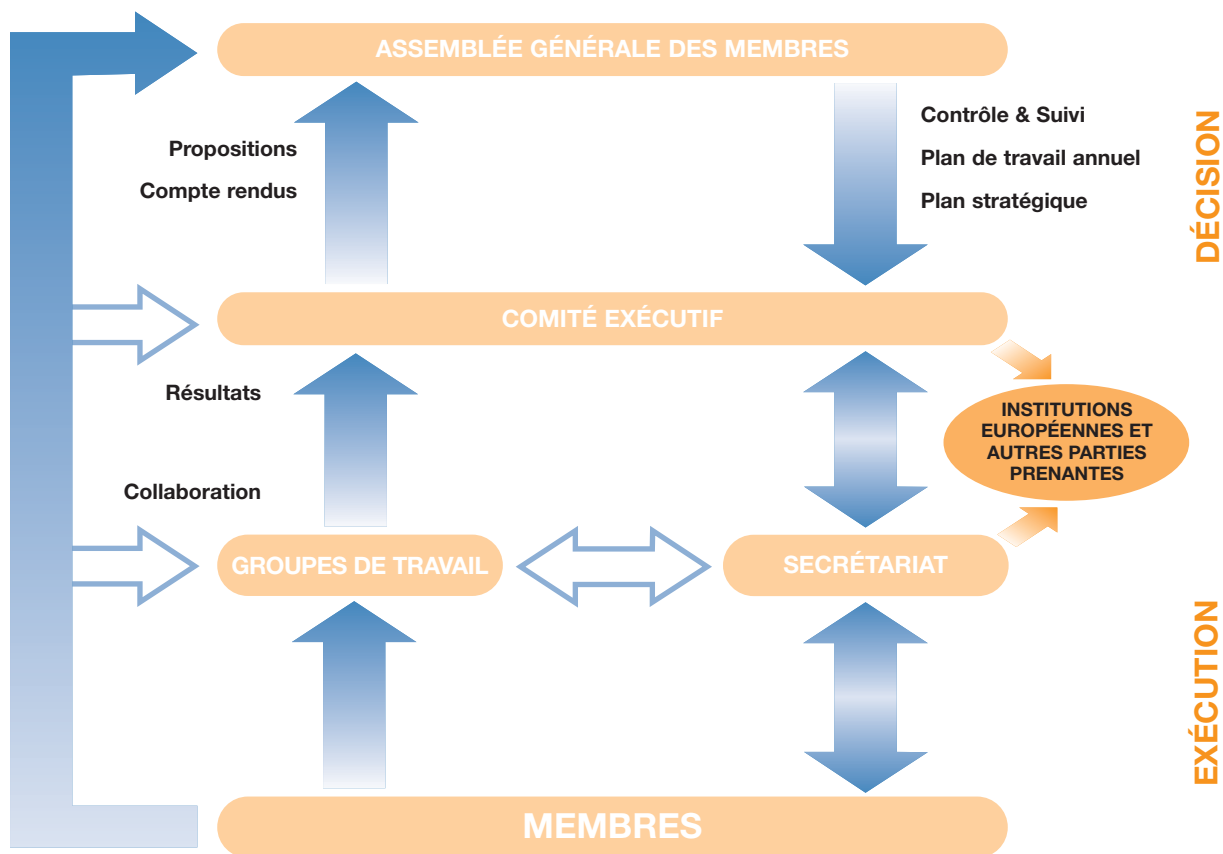
un outil efficace permettant d'informer les professionnels du secteur des derniers développements et activités en matière d'égalité au niveau national et européen. Fin 2010, plus de 400 inscrits de divers horizons partageant un intérêt commun pour les questions relatives à la non-discrimination et l'égalité ont reçu la lettre d'information électronique d'Equinet.

De plus, Equinet diffuse également régulièrement des alertes par courriel sur des questions centrales afin de notifier les organisations membres d'événements essentiels, d'études menées par des organisations partenaires ou de demandes de contribution d'autres membres.

Gouvernance d'Equinet

Établi en 2007, Equinet est un réseau d'organismes nationaux de promotion de l'égalité, au sein duquel des décisions de haut niveau ont lieu lors de l'**Assemblée générale des membres**. Cette assemblée est composée de l'ensemble des membres du réseau et se réunit au moins une fois par an lors d'une **Assemblée générale annuelle**. Elle a le pouvoir, entre autres choses, d'approuver les nouveaux membres et, à l'issue d'un processus de nomination par les membres, d'élire les représentants au Comité exécutif. Elle prend les décisions sur la direction stratégique du réseau et peut modifier les statuts de l'organisation et approuver chaque année le programme de travail, le budget et les comptes. Durant l'année, la gestion et l'administration du réseau est déléguée au Comité exécutif.

Celui-ci est en charge de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée, ainsi que de la gestion et de l'administration du réseau tout au long de l'année. Il détermine la stratégie de mise en œuvre du plan de travail et assure que tout est fait pour garantir l'efficacité et la durabilité du réseau.





Les membres du Comité exécutif de gauche à droite: Katri Linna, Jozef De Witte, Néphèli Yatropoulos, Mandana Zarrehparvar, Ingrid Nikolay-Leitner, Kalliopi Lykovardi et Domenica Ghidei.

Le Comité exécutif d'Equinet est composé de 7 membres, dont un Président. Le comité actuel a été élu lors de l'Assemblée générale des 4 et 5 novembre 2009 et son mandat court jusqu'à l'assemblée de 2011.

Le Conseil exécutif d'Equinet 2009-2011*

- **Mandana Zarrehparvar (Présidente),**
Institut danois des droits de l'homme, Danemark
 - **Jozef De Witte,**
Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique
 - **Domenica Ghidei,**
Commission pour l'égalité de traitement, Pays-Bas
 - **Katri Linna,** Médiateur en charge de l'égalité, Suède
 - **Ingrid Nikolay-Leitner,**
Médiateur en charge de l'égalité de traitement, Autriche
 - **Néphèli Yatropoulos,**
Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), France
 - **Kalliopi Lykovardi,**
Cabinet du Médiateur, Grèce (à partir de juin 2010)
- Conseiller:** Niall Crowley, Expert Indépendant
- Trésorier:** François van Regemortel, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique
- *Durant cette période **David Ruebain**, Commission pour l'égalité et les droits de l'homme, Royaume-Uni (Grande Bretagne) a démissionné de son poste en juin 2010 et a été remplacé par Kalliopi Lykovardi.

Groupes de travail

Les groupes de travail sont composés de membres du personnel d'organisations membres. Chacun est dirigé par un modérateur responsable de l'organisation du travail au sein des groupes, avec l'aide active du Secrétariat. Les groupes de travail sont la colonne vertébrale opérationnelle d'Equinet et facilitent la coopération et le partage permanents d'expertise entre les organismes de promotion de l'égalité. En 2010, les groupes de travail d'Equinet sont:

Interprétation dynamique de la législation européenne – soutien au travail juridique des organismes de promotion de l'égalité

Modérateur: Peter Reading, Commission pour l'égalité et les droits de l'homme, Royaume-Uni (Grande Bretagne)

Mise en œuvre stratégique – soutien à l'utilisation stratégique des pouvoirs des organismes de promotion de l'égalité

Modérateur: John Stauffer, Médiateur en charge de l'égalité, Suède

Promotion de l'égalité – soutien aux organismes de promotion de l'égalité dans la promotion des bonnes pratiques

Modérateur: Néphèli Yatropoulos, Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), France

Développement des politiques – soutien au dialogue sur l'apprentissage du travail des organismes de promotion de l'égalité

Modérateur: Mandana Zarrehparvar, Institut danois des droits de l'homme, Danemark

Membres

Equinet rassemble 33 organismes indépendants de promotion de l'égalité issus de 28 pays. Ces organisations ont été établies conformément aux directives de l'Union européenne sur l'égalité de traitement.

Le programme européen PROGRESS a autorisé Equinet à accueillir des organismes de promotion de l'égalité de pays situés en dehors de l'Union européenne et nous sommes fiers d'accueillir des organismes établis en Croatie, Norvège et, plus récemment, Serbie (le Commission de protection de l'égalité est devenue membre lors de l'Assemblée générale de 2010).

Le Secrétariat

Le **secrétariat** dépend du Comité exécutif et met en œuvre le plan de travail annuel de l'organisation. Il est responsable des activités quotidiennes du réseau et assiste les membres dans leurs demandes. Il assiste et coordonne

le travail des groupes de travail. En 2010, ce secrétariat était composé de:

Anne Gaspard, Directrice

Tamás Kádár, Responsable politique (à partir de février 2010)

Krzysztof Śmiszek, Responsable politique (jusqu'en juin 2010)

Caroline Nsenda, Responsable communication

Yannick Godin, Responsable des finances et de l'administration

Niall Crowley, Directeur intérimaire durant le congé de maternité d'Anne Gaspard (janvier 2010 – juin 2010)

Stagiaires

Julianna Béndek, Assistante en communication et politique (janvier 2010 – mai 2010)

Alastair Cullen, Assistant en communication (septembre 2010 – novembre 2010)



Le Secrétariat de gauche à droite: Yannick Godin, Caroline Nsenda, Tamás Kádár, Krzysztof Śmiszek et Anne Gaspard.

Comptes Equinet 2010

Dépenses 2010

	Dépenses	Budget alloué	Résultat	% Budget dépensé
Frais Personnel	256,558	266,980	10,421	96%
Voyages	142,302	146,613	4,311	97%
Services	107,310	102,240	-5,070	105%
Administration	80,338	84,512	4,174	95%
Contribution en temps de travail des membres (équivalent en €)	136,052	118,752		
Total	722,561	719,096		

Revenus 2010

Subside CE 2010	531,714
Contribution en temps de travail des membres (équivalent in €)	136,052
Cotisations membres 2010	54,795
Total Revenus 2010	722,561

Bilan 2010

Total Dépenses 2010	722,561
Total Revenus 2010	722,561
Résultat 2010	0

Equinet a terminé 2010 avec un budget en équilibre.

À propos des postes budgétaires:

Frais personnel: recouvre les frais salariaux des quatre membres permanents du personnel et des deux stagiaires annuels.

Voyages: recouvre les dépenses de voyage du personnel, des membres du conseil d'administration et des participants aux événements Equinet

Services: recouvre la provision de services (impression, traduction...) auxquels Equinet a recours pour mener à bien ses missions.

Administration: recouvre les frais inhérents au fonctionnement du Secrétariat (loyer, assurances...).

Equinet dispose de trois sources de revenus:

- Le subside annuel de la Commission Européenne dans le cadre du Programme Progress représente la principale source de revenus. En 2010, le montant total de ce subside s'est élevé à **€531.714**.
- Les cotisations des membres représentent une partie considérable du montant de cofinancement requis et se sont élevées à **€54.795** en 2010.
- La monétisation des contributions à Equinet en temps de travail du personnel des organisations membres complète le financement et équivaut à **€136,052** en 2010 (montant repris à la fois comme revenu et dépense dans la mesure où il est en même temps cotisé à Equinet et dépensé par Equinet).

Conformément à l'engagement pris à la fin de l'année 2009 pour prévenir un déficit budgétaire similaire à celui expérimenté en 2009, le Conseil a mis en place de nouvelles procédures de suivi budgétaire en 2010.

Cette gestion prudente des finances a permis à Equinet de dépenser moins que prévu pour 2010 tout en assurant l'exécution intégrale des activités prévues pendant l'année.

Equinet continuera à appliquer et à renforcer sa vigilance financière afin que ses membres puissent toujours profiter d'un rapport coût/bénéfice intéressant et que la Commission européenne reste assurée de la pertinence de son investissement dans Equinet.

Organisations membres d'Equinet

Pays	Membre
Allemagne	Agence fédérale de lutte contre les discriminations www.antidiskriminierungsstelle.de
Autriche	Médiateur en charge de l'égalité de traitement www.gleichbehandlungsanwaltschaft.at
Belgique	Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme www.diversiteit.be ou www.diversiteit.be
Belgique	Institut pour l'égalité des femmes et des hommes http://igvm-iefh.belgium.be
Bulgarie	Commission pour la protection contre les discriminations www.kzd-nondiscrimination.com
Chypre	Cabinet du Commissaire en charge de l'administration www.ombudsman.gov.cy
Croatie	Cabinet du Médiateur www.ombudsman.hr
Danemark	Conseil pour l'égalité de traitement www.ast.dk
Danemark	Institut danois des droits de l'homme www.humanrights.dk
Espagne	Conseil pour la promotion de l'égalité de traitement et la non-discrimination raciale ou ethnique www.igualdadynodiscriminacion.org
Estonie	Commissaire en charge de l'égalité des chances www.svv.ee
Finlande	Cabinet du Médiateur en charge des minorités www.ofm.fi
Finlande	Médiateur pour l'égalité des femmes et des hommes www.tasa-arvo.fi
France	Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité www.halde.fr
Grèce	Cabinet du Médiateur www.synigoros.gr
Hongrie	Autorité pour l'égalité de traitement www.egyenlobanasmod.hu
Hongrie	Cabinet du Commissaire parlementaire pour les droits des minorités nationales et ethniques www.kisebbségiombudsman.hu

Pays	Membre
Irlande	Autorité en charge de l'égalité www.equality.ie
Italie	Bureau national contre la discrimination raciale www.unar.it
Lettonie	Cabinet du Médiateur www.tiesibsargs.lv
Lituanie	Médiateur en charge de l'égalité des chances www.lygybe.lt
Luxembourg	Centre pour l'égalité de traitement www.cet.lu
Malte	Commission nationale pour la promotion de l'égalité www.equality.gov.mt
Norvège	Médiateur en charge de l'égalité et de la lutte contre la discrimination www.ldo.no
Pays-Bas	Commission pour l'égalité de traitement www.cgb.nl
Portugal	Commission pour la citoyenneté et l'égalité des genres www.cig.gov.pt
République Tchèque	Conseil gouvernemental pour les droits de l'homme www.ochrance.cz
Roumanie	Conseil national de lutte contre la discrimination www.cncd.org.ro
Royaume-Uni (Grande-Bretagne)	Commission pour l'égalité et les droits de l'homme www.equalityhumanrights.com
Royaume-Uni (Irlande du Nord)	Commission pour l'égalité pour l'Irlande du Nord www.equalityni.org
Serbie	Commission pour la protection de l'égalité www.ravnopravnost.gov.rs
Slovaquie	Centre national pour les droits de l'homme www.snslp.sk
Suède	Médiateur en charge de l'égalité www.do.se

Equinet – European Network of Equality Bodies
Rue Royale 138
1000 Bruxelles
Belgique

Telephone: +32 (0) 2 212 3182
Fax: +32 (0) 2 212 3030

info@equineteurope.org
www.equineteurope.org

Equinet est une association internationale sans but lucratif (AISBL)
ISBN 978-92-95067-55-4

© Equinet 2011

Artwork & Design: www.spiked-media.com

Photos: © Thierry Maroit (thierry.maroit@galilee.be) et Equinet

Reproduction autorisée à condition que la source soit mentionnée.

La présente publication a été soutenue financièrement dans le cadre du programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS (2007-2013).

Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et pré-candidats à l'adhésion à l'UE.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:
<http://ec.europa.eu/progress>

L'information contenue dans cette publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'avis de la Commission européenne.

